

L'OPPBTP ouvre un site dédié à la Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS)

Flash Actualité
Mars 2025

L'OPPBTP met en ligne un nouvel espace dédié aux coordonnateurs SPS et aux professionnels impliqués dans la coordination de sécurité. Le site csps.preventionbtp.fr a été conçu pour centraliser les ressources essentielles et faciliter l'accès aux informations et aux outils pratiques, en mettant à disposition des contenus juridiques, des retours d'expérience et des éclairages sur les enjeux actuels de la mission CSPS.

Depuis 30 ans, la Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) joue un rôle clé sur les chantiers de construction en garantissant la prévention des risques liés à la coactivité. Imposée par le Code du travail dès lors qu'au moins deux entreprises interviennent sur un chantier, elle permet de sécuriser les opérations, de limiter les accidents du travail et d'améliorer les conditions de travail dans le BTP.

« Ce site s'inscrit dans la volonté de l'OPPBTP d'accompagner les coordonnateurs SPS dans leur quotidien et d'améliorer la diffusion des bonnes pratiques de prévention sur les chantiers. Il vise à leur offrir une information fiable, accessible et adaptée aux réalités du terrain, tout en favorisant une meilleure coordination entre les différents acteurs » explique Frédéric Fize, Responsable du domaine CSPS à l'OPPBTP.

A retrouver sur csps.preventionbtp.fr :

- Les actualités de la CSPS pour suivre les évolutions et les bonnes pratiques.
- Des outils et documents fournis par l'OPPBTP et ses partenaires, pour accompagner les professionnels au quotidien.
- Une rubrique questions-réponses pour clarifier les actions liées à la coordination SPS.
- Des ressources juridiques, incluant notamment l'outil droit de la prévention, pour mieux comprendre et appliquer la réglementation en vigueur.
- Disponible prochainement : un espace dédié aux membres des Clubs CSPS avec les contacts des référents par région et les documents présentés lors des dernières réunions.

